

Décret n° 2003-73 du 11 Juin 2003
portant nomination du directeur central
de la sécurité militaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2002-13 du 13 janvier 2002 portant attributions et organisation de la sécurité militaire ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

DECRETE :

Article premier : Le capitaine de vaisseau **Geoffroy DINGA** est nommé directeur central de la sécurité militaire.

Article 2 : Le capitaine de vaisseau **Geoffroy DINGA** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du capitaine de vaisseau **Geoffroy DINGA**, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 11 Juin 2003


Denis SASSOU-N'GUESSO


Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des
finances et du budget, en mission :

Le ministre du plan, de l'aménagement
du territoire et de l'intégration économique,


Pierre MOUSSA

Le ministre délégué à la Présidence
de la République, chargé de la défense
nationale,


Général de Division Jacques Yvon NDLOU